



Cercle des Réseaux Européens

Echange avec Laure Chapuis

Membre du cabinet de la commissaire à
l'énergie, Kadri Simson

5 Juillet 2021

Le 5 juillet, le Cercle des Réseaux Européens a eu le plaisir d'accueillir Laure Chapuis, Membre du cabinet de la Commissaire à l'énergie, Kadri Simson, afin d'échanger sur les ambitions européennes autour du paquet « Fit for 55 » attendu le 14 juillet et qui se présente comme un « game changer ».

Un paquet hautement politique

Le paquet « Fit for 55 » est l'objet d'intenses discussions politiques à une semaine de sa présentation. Initialement composé de 12 textes, il repose aujourd'hui sur 14 propositions, avec notamment l'ajout de la stratégie européenne pour les forêts.

L'importance de ce paquet est telle que des derniers arbitrages politiques sont possibles jusqu'à la veille de la présentation. La Présidente Ursula von der Leyen est fortement impliquée dans son élaboration, au même titre que Frans Timmermans, Vice-Président Exécutif en charge du Green Deal. Les attentes de transformation liées à ce paquet sont donc extrêmement fortes.

La consultation interservices est toujours en cours pour s'accorder sur les objectifs chiffrés. Si certains projets de texte ont été accessibles via la presse européenne, la plupart des initiatives pourraient se révéler très différentes, ces projets n'étant que des textes initiaux. De nouveaux éléments s'y sont ajoutés, avec notamment une Communication chapeau qui établira le lien entre les différentes propositions du paquet et démontrera la cohérence de cet ensemble.

Si les principaux objectifs chiffrés sont en cours d'arbitrage, l'objectif poursuivi est d'atteindre les 55% de réduction des émissions de CO₂ à l'horizon 2030 à travers une série d'initiatives intimement connectées les unes aux autres. Le paquet renforcera les différentes stratégies adoptées en 2020 qui représentent le point d'ancrage des ambitions européennes en matière de transitions climatique et énergétique.

Révision de la Directive sur l'efficacité énergétique

La révision de la directive sur l'efficacité énergétique représente une pièce maîtresse du paquet. L'efficacité est au cœur de la transition, qu'il s'agisse de la rénovation des bâtiments ou de la consommation limitée pour chaque mode de transport.

La nouvelle directive ne devrait pas créer de certificat dédié à l'efficacité énergétique. La Commission a développé sa réflexion en maintenant la directive actuelle comme base, mais en renforçant l'ensemble des objectifs actuels. Les systèmes de calcul ou de prise en compte ne seront pas modifiés par la proposition.

La question des centres de données et de leur impact environnemental apparaîtra dans la proposition. Une disposition permettra d'effectuer un suivi de la performance énergétique des centres de données. L'objectif est de définir un ensemble d'indicateurs pour identifier des centres durables dans le futur et nourrir les travaux communs de la DG ENER et de la DG CONNECT pour le développement d'une initiative conjointe en 2022.

Révision de la Directive RED II

La révision de la directive sur la promotion des énergies renouvelables vise à étendre les ambitions européennes à l'industrie, ainsi qu'à la promotion de nouveaux types de molécule tels que l'hydrogène. Dans cette optique, la Commission entend pousser la promotion de l'hydrogène vert pour le transport et l'industrie, tout en maintenant l'électrification directe comme une priorité. Les dernières discussions se concentrent sur le traitement de la bioénergie et des biocarburants.

Alors que la question des garanties d'origine intéresse fortement la Commission, ainsi que l'ouverture du système à d'autres sources, la DG ENER estime que davantage de temps est nécessaire. La directive révisée sera formulée de façon à garantir l'ouverture du système dans le futur. Cet élargissement est donc bien dans les projets de la Commission mais à moyen terme.

L'enjeu de l'obligation de coopération et de la facilitation du développement de projets pilotes est également un élément important de la future proposition. La Commission envisage également de favoriser l'amélioration des demandes de permis, notamment par le biais de futures Lignes Directrices ou de Recommandations développant les bonnes pratiques existantes.

Prix et fuites du carbone

La révision de l'ETS devrait également être moteur de changements notamment du fait de son extension aux secteurs des transports et des bâtiments.

La lecture de la proposition de révision de l'ETS devra se faire à la lumière de la proposition pour un nouveau Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières. Les discussions sur ces textes sont intimement liées et politiquement intenses. La complexité réside dans le glissement de paradigme qui remplacera les allocations gratuites actuellement octroyées aux principaux secteurs émetteurs de CO2 comme solution aux fuites de carbone par un contrôle aux frontières. C'est aussi une question majeure dans les relations de l'Union européenne avec ses partenaires puisqu'il s'agira d'un mécanisme aux frontières.

Les transports : un cas particulier

Les transports, en plus d'être impactés par l'extension de l'ETS, seront également concernés par trois propositions. La révision de la Directive relative au déploiement des infrastructures de recharge en carburant alternatif devrait offrir une importante poussée de l'électromobilité.

Par ailleurs, les propositions Refuel EU maritime et aviation, qui auront toutes deux des liens extrêmement forts avec la révision de la directive RED II, offriront une vision plus concrète du développement de carburants alternatifs pour chacune des industries concernées et leurs chaînes de valeur.

Le secteur de l'aérien est potentiellement le plus problématique du fait de la crise du secteur dans le contexte de la Covid-19. La Commission poursuit les discussions quant au niveau d'ambition à faire peser sur le secteur, même si la cohérence entre la révision de l'ETS et le système CORSIA existant au niveau international est au cœur des débats afin d'assurer le level playing field.

L'approche de la DG MOVE concernant l'intégration des énergies renouvelables est très conservatrice. La DG ENER opte pour une vision différente afin de pousser les objectifs pour les différents secteurs vers le haut.

L'ensemble des propositions impactant les transports vise, au moins partiellement, la fin des moteurs à combustion sur le secteur des véhicules à passagers.

Taxation de l'énergie

Le paquet sera également une occasion de réviser les règles relatives à la taxation de l'énergie. La révision de la Directive vise à moderniser le système actuellement en vigueur afin de permettre à l'UE de se tourner vers les énergies du futur. La Commission compte utiliser cette proposition législative pour offrir une nouvelle trajectoire de diminution des énergies fossiles et des hydrocarbures, tout en assurant une promotion intense des sources renouvelables à travers cet outil de taxation. La question de la taxation du kérosène devrait être développée en plusieurs phases afin d'assurer une mise en œuvre la plus souple possible au secteur aérien pour ne pas le pénaliser dans le contexte de crise.

Une appréhension : une réceptive politique mitigée

L'accueil des Etats membres s'annonce complexe. C'est dans cette logique que la Commission a développé la proposition d'un fonds social visant à répondre à leurs inquiétudes en lien avec les coûts induits par la mise en œuvre du paquet (inclusion des transports et bâtiments à l'ETS, renforcement du partage de l'effort). Ce fond social devrait prendre en compte les citoyens et les secteurs les plus fragiles pour les accompagner dans la transition énergétique et climatique.

La Présidence slovène devrait développer un rapport intérimaire des discussions au Conseil en décembre. La Commission n'est pas certaine que la Présidence française (1er semestre 2022) soit en mesure de finaliser les positions sur les propositions liées au paquet. Concernant le Parlement européen, plusieurs questions se posent, parmi lesquelles celle de savoir si une commission législative spéciale sera créée afin de traiter conjointement de tous les textes du paquet. Ces propositions étant toutes liées, cela serait dès lors le plus logique plutôt que de diviser le paquet entre différentes commissions compétentes sur le fond.